

Procès-verbal de la séance du 19 avril 2021

Présidence : Jean-Marc Cochet, Président

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2020.
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité.
5. Motion concernant la mise à l'enquête pour l'octroi d'autorisation de transformation de l'antenne Swisscom pour les technologies 3G, 4G et 5G.
6. Autres informations de la Municipalité.
7. Interventions individuelles et divers.

Cette séance extraordinaire a été organisée à la demande de 5 membres, soit Mmes Blandine Girard, Vanessa Hautier, Orlita Lefebvre, Sandra Van Olmen Ray et M. Jean-Marc Layaz.

1. Appel

A l'appel, 20 membres sur 25 sont présents. Mmes Elisa Mira et Liselotte Steiner, ainsi que MM. Marc-Olivier Burdet, Olivier Correvon et Pierre-Yves Juillerat sont excusés.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

3. Communications du Président

M. Jean-Marc Cochet nous rappelle les Articles 70 et 71 de notre règlement :
Art. 70 : *La discussion étant ouverte, chaque membre peut demander la parole au président qui l'accorde suivant l'ordre dans lequel chacun la demandée.*

Sauf les membres de la commission et ceux de la municipalité, nul ne peut obtenir une seconde fois la parole, tant qu'un membre de l'assemblée qui n'a pas encore parlé le demande.

Art. 71 : *Aucun membre ne peut parler assis, à moins qu'il n'en ait obtenu la permission du président.*

4. Communications de la Municipalité

Le syndic *M. Frédéric Rohner* excuse l'absence du municipal M. Eric Stoll, et nous donne les informations suivantes :

- un nouveau site internet de la commune sera mis en ligne ces prochains jours.
- un préavis concernant le remplacement et la sécurisation des barrières aux alentours du bâtiment communal, sera présenté lors du dernier conseil de la législature.
- un nouveau règlement sur la culture et les sports, concernant l'attribution de prix et de bourses a été instauré par les communes du district Jura – Nord Vaudois. Les informations pourront se trouver sur le nouveau site internet.

M. Pierre-Alain Lunardi nous donne des informations concernant ses dicastères :

- **ASIGE (Ecoles)** : le conseil intercommunal a siégé le 17 décembre 2020 et quelques décisions ont été prises : - un plan de développement concernant les futurs bâtiments scolaires sera effectué, et lorsque celui-ci sera validé (avec potentiellement une structure scolaire sur Montagny), il est prévu la révision des statuts par rapport au financement de ces différentes infrastructures, car pour l'instant ce sont les communes qui mettent à disposition le terrain et l'ASIGE qui construit : elle pourrait par la suite devenir le maître d'ouvrage.
- Actuellement 2 constructions sont en cours : sous forme de projet, celui de Champagne : la mise au concours est terminée ; dans sa 1^{ère} esquisse le projet était de 40 millions, puis est passé à 30 millions, avec la partie scolaire aux alentours de 24 millions. Les transformations du bâtiment scolaire de Corcelles-Concise sont en cours, les délais sont respectés et il sera mis en fonction à la rentrée scolaire d'août.
- Suite à la question de Mme Sandra Van Olmen Ray lors du dernier conseil, sur la possibilité de modifier les horaires scolaires des secondaires afin d'éviter une ligne de bus supplémentaire, M. Lunardi informe qu'il a posé cette question lors de la séance, et il lui a été répondu qu'on ne pouvait pas décaler les horaires des écoles ! Donc, d'août 2021 à décembre 2021, il y aura cette problématique du transport et une ligne de bus supplémentaire sera mise en place ; mais celle-ci ne sera plus nécessaire à partir des nouveaux horaires CFF, mi-décembre prochain.
- **Protection civile** : la nouvelle loi entrée en vigueur en janvier dernier a provoqué une baisse des effectifs de 35%. Si au 31 décembre 2020, il y avait 7294 astreints, au 1^{er} janvier 2021, ils ne sont plus que 4950, ce qui est problématique avec une période de pandémie telle que nous vivons actuellement. Une délégation vaudoise (dont fait partie M. Lunardi), se rendra à Berne en juin prochain, afin de sensibiliser les conseillers nationaux sur la manière de revoir les problématiques du recrutement au niveau de la protection civile.
- **SDIS (Pompiers)** : Concernant la révision des statuts, une commission composée de Mmes Corinne Baltar, Sandra Van Olmen Ray et de MM. Jean-Marie Dahinden, Olivier Correvon et Jean-Claude Deriaz, a été nommée afin d'étudier ces statuts ; son rapport ainsi que celui de la Municipalité ont été transmis au comité de direction. L'ensemble des communes ont également statué ; il en ressort 79 remarques (14 de la part de Montagny) et 33 questions (2 pour Montagny). Actuellement, 3 communes refusent ces statuts. Les retours ont l'air positifs et vont dans le sens des remarques émises. La prochaine étape sera l'acceptation des statuts par le conseil intercommunal du SDIS Nord-vaudois, et ensuite auprès des différentes communes associées, via un préavis.

5. Motion concernant la transformation de l'antenne existante de téléphonie mobile de Swisscom pour les technologies 3G/4G/5G

M. Jean-Marc Layaz nous lit la motion déposée par Mmes Corinne Baltar, Blandine Girard, Orlita Lefebvre, Sandra Van Olmen Ray et lui-même :
 « *Motion sur la mise à l'enquête pour l'octroi d'autorisation de transformation de l'antenne Swisscom (Suisse) SA pour les technologies 3G, 4G et 5G.*

L'enquête publique publiée dans la FAO et dans le journal « La Région » du 26 mars 2021 concernant la transformation de l'antenne existante de téléphonie mobile de Swisscom pour les technologies 3G/4G/5G a surpris et préoccupé un grand nombre d'habitantes et d'habitants de Montagny-près-Yverdon. Une opposition collective a récolté un nombre significatif de signatures d'opposantes et d'opposants inquiets quant à l'adaptation de cette ancienne antenne.

La commune, copropriétaire avec la commune de Valeyres-sous-Montagny, a mis à l'enquête la modification de cette antenne existante. Dans un esprit de dialogue et d'ouverture, nous demandons ce soir les clarifications suivantes :

- 1) *Pourquoi la Municipalité n'a pas informé le Conseil communal de cette mise à l'enquête, notamment lors de la séance du 14 décembre dernier ?*
- 2) *Pourquoi la Municipalité n'a pas informé les habitantes et les habitants de Montagny-près-Yverdon, notamment par le biais du bulletin communal du mois de mars ?*
- 3) *Que va faire la Municipalité pour informer, voire rassurer, les habitantes et les habitants de Montagny-près-Yverdon ?*
- 4) *Les mises à l'enquête publiques permettant à la population d'exprimer ses inquiétudes pour les cas dits « bagatelles », ne sont-elles que des procédures-alibis comme celle-ci nous le laisse penser, si on considère le jour de parution de l'annonce de l'enquête publique, et la période de vacances scolaires durant laquelle elle est faite ?*
- 5) *Pourquoi la Municipalité n'a pas directement refusé la demande de Swisscom puisque l'augmentation de la puissance de l'antenne en question est interdite par l'Etat de Vaud qui dit en substance : « les travaux sont autorisés dans la mesure où il n'entraîne pas d'augmentation de l'exposition de la population au rayonnement dans les lieux dits à usage sensible (LUS) tels que les logements, les places de travail, les écoles ou encore les crèches » (voir communiqué du Conseil d'Etat du 13 décembre 2019) ?*
- 6) *Pourquoi les propriétaires des 3 maisons mentionnées dans la mise à l'enquête de Swisscom n'ont-ils pas été directement informés ?*
- 7) *La Municipalité s'est-elle penchée sur la question des effets de la 5G sur la santé et l'environnement ?*
- 8) *La Municipalité va-t-elle effectuer des contrôles réguliers quant au respect des valeurs limites fixées par l'ORNI (Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant du 23 décembre 1999) ?*
- 9) *Y a-t-il d'autres projets de ce type qui ont déjà eu lieu ou qui sont planifiés ? Si oui, combien et où ?*
- 10) *La Municipalité a-t-elle mis l'accès à la fibre optique pour tout le village dans la balance de ses discussions avec Swisscom ?*

Nous remercions par avance la Municipalité d'apporter réponses à ces questions et vous remercions de votre attention.

Signature des 5 motionnaires »

La motion étant recevable, le Président propose de la traiter séance tenante puisque elle a été portée à l'ordre du jour, et qu'elle est la raison de la tenue du conseil de ce soir.

La Municipalité, par la voix de *M. Jean-François Ballif* municipal en charge de la police des constructions, répond aux questions posées dans cette motion :

- 1) *Pourquoi la Municipalité n'a pas informé le Conseil communal de cette mise à l'enquête, notamment lors de la séance du 14 décembre dernier ?*
- A cette date la Municipalité n'avait pas encore reçu la demande de mise à l'enquête, et même si elle l'avait reçue cela n'aurait rien changé. La Municipalité ne communique jamais dans les séances de conseil communal sur les mises à l'enquête en cours. La manière de publier l'information sur les

mises à l'enquête sont le pilier public, le site internet, la feuilles des avis officiels et en général dans le journal « La Région ».

M. Ballif nous donne ensuite des précisions sur l'antenne actuelle située dans le clocher de l'église depuis 2009. Il s'agit d'un contrat de location où il est spécifié que ces antennes sont mises à jour régulièrement, environ tous les 4 ans. La mise à l'enquête actuelle concerne donc une mise à jour, après celles effectuées en 2013 et 2017.

2) Pourquoi la Municipalité n'a pas informé les habitantes et les habitants de Montagny-près-Yverdon, notamment par le biais du bulletin communal du mois de mars ?

- La raison est la même que celle donnée pour la question 1. Il n'y a jamais eu d'information sur les mises à l'enquête dans le bulletin communal.

Suite à ces 2 premiers points, la discussion étant ouverte, *M. Claude Wüthrich* aimerait savoir si l'on se trouve bien dans le cas d'une antenne adaptative du type de celles que le Canton doit évaluer ? – *M. Ballif* : Oui, nous sommes dans ce cas ; le Canton attend des communes qu'elles mettent ces projets à l'enquête, ensuite l'enquête sera bloquée le temps que la situation se dégèle au niveau cantonal ; les arguments du moratoire étaient de dire que le Canton n'avait pas les outils pour faire les mesures nécessaires sur les nouvelles antennes ; deux documents ont été publiés (fin 2020 et début 2021) par l'office de la métrologie concernant la manière et les outils à utiliser pour faire les mesures sur le terrain, et un autre sur l'aide à l'exécution pour la mise en œuvre des antennes adaptatives. Avec ces 2 documents, le moratoire va prochainement être levé. Il y a actuellement 210 projets de ce type à l'Etat de Vaud, dont le nôtre. La manière de traiter ces dossiers par l'Etat est la suivante : il a la compétence pour vérifier les aspects techniques de ces installations ; en fonction des résultats des mesures (si la valeur limite se rapproche des 80%), ils viendront faire des mesures sur le terrain). Ce nouveau type d'antennes permet de transférer l'information de manière 40 fois plus efficace que les anciennes antennes, ce qui prendra 40 fois moins d'énergie qu'aujourd'hui pour échanger la même information.

Sur les fiches techniques de Swisscom, il n'y a pas de mention 3G, 4G ou 5G. Les nouvelles antennes feront la même chose qu'avant, avec en plus la possibilité de faire de la 5 G, c'est-à-dire de transférer plus efficacement les informations. On pourrait faire de la 5G avec les anciennes antennes, mais de manière moins efficiente !

La discussion se poursuit encore par rapport à la manière de faire les mesures et certains aspects techniques.

3) Que va faire la Municipalité pour informer, voire rassurer, les habitantes et les habitants de Montagny-près-Yverdon ?

- Suite à la pétition circulant dans le village et à la séance de ce soir, *M. Ballif* promet qu'une séance d'information sera mise sur pied, normalement courant du mois de mai.

4) Les mises à l'enquête publiques permettant à la population d'exprimer ses inquiétudes pour les cas dits « bagatelles » ne sont-elles que des procédures-alibis, comme celle-ci nous le laisse penser, si on considère le jour de parution de l'annonce de l'enquête publique, et la période de vacances scolaires durant laquelle elle est faite ?

- Lorsque une mise à l'enquête arrive au mois de mars ou avril, on ne se pose pas la question de savoir si l'on est en période de vacances scolaires ! Jusqu'à maintenant, nous avons toujours fait paraître les avis de mise à l'enquête dans les journaux le mardi et le vendredi, en même temps que la FAO. *M. Jean-Marc Layaz* demande s'il ne serait pas possible de publier dans le tout-ménage du jeudi ? – Il est spécifié que la différence de coût des annonces paraissant le jeudi, est à la charge de la personne mettant à l'enquête et non de la commune ! La Municipalité a toujours fait en sorte que ça soit le moins cher possible pour le propriétaire mettant à l'enquête.

5) Pourquoi la Municipalité n'a pas directement refusé la demande de Swisscom puisque l'augmentation de la puissance de l'antenne en question est interdite par l'Etat de Vaud qui dit en substance : « les travaux sont autorisés dans la mesure où il n'entraîne pas d'augmentation de l'exposition de la population au rayonnement dans les lieux dits à usage sensible (LUS) tels que les logements, les places de travail, les écoles ou encore les crèches » (voir communiqué du Conseil d'Etat du 13 décembre 2019) ?

- *M. Ballif* répète que la Municipalité n'a pas le choix, elle est obligée de mettre à l'enquête. Au terme de toute la procédure c'est le Canton qui autorisera le projet.

6) Pourquoi les propriétaires des 3 maisons mentionnées dans la mise à l'enquête de Swisscom n'ont-ils pas été directement informés ?

- Il y aura lieu de les informer quand nous serons dans le cadre de la procédure du projet. Actuellement, sur les plans ce sont des endroits de référence pour faire des calculs.

7) La Municipalité s'est-elle penchée sur la question des effets de la 5G sur la santé et l'environnement ?

- Oui bien sûr ! Actuellement, beaucoup de recherches sont faites, beaucoup d'articles publiés, mais absolument rien de tangible comme fait scientifique n'est reconnu, ni dans un sens ni dans l'autre.

8) La Municipalité va-t-elle effectuer des contrôles réguliers quant au respect des valeurs limites fixées par l'ORNI (Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant du 23 décembre 1999) ?

- Non, car ce n'est pas dans ses compétences. C'est au Canton de faire les contrôles techniques .

9) Y a-t-il d'autres projets de ce type qui ont déjà eu lieu ou qui sont planifiés ? Si oui, combien et où ?

- D'après la carte actuelle, nous découvrons que nous avons 3 antennes sur la commune ! Alors qu'officiellement nous en avons 2, soit en Chamard et à l'église, il semblerait qu'une antenne 4G soit active au centre thérapeutique de la Brinaz ! Aucune mise à l'enquête n'ayant été faite pour celle-ci, il s'agira de clarifier la situation ! Il semblerait également que l'antenne de Chamard soit déjà marquée comme antenne 5G ! La Municipalité va se renseigner !

10) La Municipalité a-t-elle mis l'accès à la fibre optique pour tout le village dans la balance de ses discussions avec Swisscom ?

- Non, il n'y a pas eu de discussion particulière avec Swisscom. Nous pourrions néanmoins leur demander qu'ils nous informent sur la couverture actuelle de la fibre optique sur le territoire communal.

La discussion étant close, il n'y a pas de décision à prendre sur cette motion, car elle s'apparente plus à une interpellation avec des questions, auxquelles la Municipalité a répondu séance tenante.

6. Autres informations de la Municipalité

Il n'y en n'a pas.

7. Interventions individuelles et divers

- **M. Cyril Jeanneret** aimerait savoir ce qu'il en est, suite au préavis 31/19 concernant le remplacement de la balayeuse et du véhicule du service de la voirie. En l'absence de M. Eric Stoll, municipal en charge de ce dicastère, **M. Jean-François Ballif** répond que les 2 véhicules ont été changés, et donnent entière satisfaction aux employés de la voirie.

M. Jean-Marc Layaz pose 2 questions auxquelles répond le syndic M. Frédéric Rohner, en l'absence de M. Eric Stoll.

- La Municipalité a-t-elle obtenu une réponse du Voyer, par rapport à la possibilité d'abaisser la vitesse à la route de la Brinaz ? - Non pas encore, mais comme la Municipalité doit rencontrer le Voyer courant mai pour d'autres problématiques, elle posera la question pour savoir ce qu'il en est. Par rapport au souhait de la commission concernant la création d'un trottoir avec bordure inclinée, il n'y a pas d'objection du Voyer.

- Il aimerait également savoir où en est la planification des travaux pour la réfection de la route du Crêt, suite à la réponse de M. Eric Stoll lors de la séance du 26 octobre 2020 où il indiquait que des sondages devaient être effectués prochainement avant de planifier les travaux : - La Municipalité va s'informer auprès de M. Eric Stoll, et répondra lors du prochain conseil.

- Suite aux remarques de **M. Philippe Meylan** concernant la réfection des routes et l'urgence de certains travaux à effectuer, particulièrement dans le virage de la route des Corbes, **M. Frédéric Rohner** s'inscrit en faux contre l'affirmation que rien n'a été fait depuis 2014 ! Au mois de juin de chaque année, dans son rapport de gestion annuel, un tableau récapitulatif avec le planning des réfections des routes et chemins, y figure. La Municipalité prend toutefois note des remarques reçues.

- **Mme Sandra Van Olmen Ray** remercie la Municipalité pour la mise en place des petits panneaux « Pour un village propre ». Ceux-ci ayant l'air de porter leurs fruits.

- Le Président **M. Jean-Marc Cochet**, demande à la Municipalité si elle a des informations à donner par rapport à l'initiative « SOS Communes », que les habitants ont reçus dans leur boîte aux lettres. - **M. Frédéric Rohner** indique que bien entendu la Municipalité soutient cette initiative, mais ne peut pas donner de mot d'ordre aux citoyens !

La parole n'étant plus utilisée, le Président clôt la séance à 21h35.

Le Président

La Secrétaire



Jean-Marc Cochet



Anne-Marie Forchelet